

Que la « République » foute la paix à Christine Tasin et Pierre Cassen !

écrit par Jean-Louis Chollet | 25 février 2018



Au mois de juillet 2017, j'écrivais : « J'ai rencontré Pierre et Christine : c'est épouvantable, ils sont normaux ! » Aujourd'hui, j'ai envie de vous dire que je me suis trompé. Non, ils ne sont pas normaux ! Ils sont anormalement courageux et pugnaces. Et, en plus, ils sont d'une générosité et d'un altruisme social que beaucoup pourraient – devraient ? – leur envier.

<https://ripostelaique.com/jai-rencontre-pierre-et-christine-ce-st-epouvantable-ils-sont-normaux.html>

Christine et Pierre viennent d'être condamnés en appel à de la prison avec sursis. "Sursis" d'aucun y trouveront une preuve de mansuétude de ces juges soi-disant impartiaux mais qui en fait sont guidés par une idéologie qui semble débordante de vindicte à leur encontre, dans la droite ligne d'un pouvoir, dont ils devraient être séparés, mais dont on suppose qu'il leur donne une feuille de route en catimini pour ne pas contrarier son agenda.

Alors "sursis", pour Pierre et Christine qui cumulent

plusieurs instructions que des juges mijotent dans les casseroles idéologique préparée dans les cuisines du pouvoir en place, cela veut dire qu'à la prochaine condamnation, ils risquent, tout comme Sébastien, de se retrouver en taule avec les cloportes de la religion d'amour et de paix qui se chargeront, au mieux, de leur taper dessus avec leur livre de prières violentes et, au pire, de leur faire la peau avec des couteaux de bouchers.

Dans ce cas, j'ai envie d'invoquer préventivement L'article 223-1 du code pénal qui définit le risque causé à autrui : « *par le fait d'exposer directement autrui à un risque immédiat de mort ou de blessures de nature à entraîner une mutilation ou une infirmité permanente par la violation manifestement délibérée d'une obligation particulière de sécurité ou de prudence* ». En effet, sachons bien – et les juges également – que si Christine ou Pierre vont en prison, ce ne sera pas parce qu'ils sont des fauteurs de troubles qui dérangeraient ici et là l'ordre public, mais bien parce qu'ils sont parmi les lanceurs d'alerte les plus actifs sur les dangers que courent notre pays, notre culture, les Français et nos enfants dans le futur. Est-ce un crime ou un délit d'être à ce point patriote (de gauche ou de droite !) et engagés comme ils le sont dans la sauvegarde de nos valeurs culturelles historiques ?

Doit-on reprocher à nos Hérauts de la foi patriotique d'être mobilisés face à des ennemis qui ont montré, au cours des années passées, leur détermination sauvage à attenter de façon ignoble à la vie de nos concitoyens ? Des ennemis qui unissent – dans leurs œuvres mortelles au nom d'une religion dépassée depuis longtemps par la modernité -, des femmes, des hommes et des enfants de toutes obédiences en ayant comme objectif de viser principalement les lieux où s'épanouit leur liberté car nés et élevés dans une culture de tolérance qui autorise la vie, la joie et le bonheur.

Doit-on juger nos amis parce qu'ils dépensent sans compter

leur temps et leur argent pour alerter bien des Français indifférents qui préfèrent leur petit confort, qui s'émeuvent de la perte de leur pouvoir d'achat et de la baisse de leur retraite quand il faudrait aujourd'hui d'abord se mobiliser dans une seule et grande force pour, dans un premier temps, faire le ménage qui s'impose dans notre pays et, dans un second temps, accompagner ceux qui seront aptes à le reconstruire ? Doit-on les juger et les condamner parce que, grâce à leurs mises en garde, une bonne partie des Français se réveillera au moment où, espérons-le, il sera encore temps de modifier la trajectoire avant le crash ?

La République, propriété collective que l'on se doit d'entretenir en bon ordre de marche

Devrait-on leur en vouloir à ce point, Mesdames et Messieurs qui avez en charge l'ordre républicain, d'être justement, de bon républicains, si j'en juge par la définition largement usitée de ce mot : « Un républicain est une personne qui souhaite instaurer une république ou qui défend ses valeurs. Le terme républicain peut désigner plusieurs mouvements politiques différents. En France, un républicain est historiquement un partisan d'un régime républicain par opposition à la monarchie ou au bonapartisme (sous le Premier Empire, la Restauration, la Monarchie de Juillet, le Second Empire). Depuis la Troisième République, le terme peut faire référence à plusieurs mouvements politiques. » Et la République, qui par définition est accessible également à tous ses citoyens, est la propriété collective de tous. Chacun a le devoir de la défendre comme l'on fait nos ancêtres et nos parents à chaque fois qu'elle était en danger...

Aujourd'hui, notre République est menacée. De l'intérieur, car tous les attentats islamiques de ces trois dernières années, sur notre sol, à l'intérieur de nos frontières, ont été signés par cet ennemi qui se revendique d'une religion de façon claire, ce qu'aucune instance religieuse ne contredit à part quelques jeunes filles anglaises dans les rues de Londres,

après les attentats de 2017, qui affichaient candidement *"Not in my name"*. Mais au nom de qui, alors ? Et c'est bien ce que nos amis soulignent dans les actions et les propos qui leur valent d'être poursuivis : c'est bien au nom d'une seule religion que la guerre est portée au cœur de notre pays ! D'ailleurs, ses représentants les plus féroces le disent : *« Pourquoi nous vous détestons et pourquoi nous sommes en guerre »* : Selon le média *Atlantico*, le manifeste de l'Etat islamique révèle les véritables racines de la haine que nous voudrions tant ne pas voir... Cette haine est celle de la liberté en Occident et des deux religions qui sont leur principales ennemies, jusque dans les banlieues et villes françaises où il n'est pas rare, voire fréquent, de lire des exhortations au meurtre. Alors, Mesdames et Messieurs les juges, d'où vient l'incitation à la haine ? Si l'on ne peut pas accuser tous les musulmans vivant en France d'être à l'origine de ce mal, on peut au moins leur demander, comme le fait l'islamologue allemand Reinhard Schulze *« Vous n'avez commis aucun crime, vous n'avez pas à vous justifier, à vous mettre en situation de prévenus au tribunal de l'opinion publique. Mais je le répète, vous avez une responsabilité vis-à-vis de votre religion. On ne peut donc pas accuser votre communauté musulmane des crimes commis par des extrémistes, mais on peut vous demander: qu'est-ce que vous faites avec votre islam? Quelle sorte d'islam avez-vous en vue, quelle est votre vision de l'islam pour le XXIe siècle ? »*

Avant de condamner Pierre et Christine, condamnons le silence des agneaux ; ou plutôt des moutons qui se gardent bien de dire haut et fort : *« Laissez-les en paix, ils font le travail que nous devrions faire mais que nous avons peur de faire car nous craignons les représailles de nos coreligionnaires ! »*

Ce billet n'est nullement un appel à la clémence. Car la clémence est une vertu qui consiste, de la part de qui dispose d'une autorité, à pardonner les offenses et à adoucir les châtements et il n'y a ici aucune offense, ni à notre pays, ni

à ses citoyens, de quelque race ou origine qu'ils soient. Mais c'est un appel à la décence républicaine ! Cette décence qui demande de ne pas pactiser avec les ennemis de la France en les aidant à combattre les vrais patriotes, car de sombres passés nous rappellent à l'envi combien la France a souffert des tribunaux d'exception.

<https://ripostelaique.com/que-la-republique-foute-la-paix-a-christine-tasin-et-pierre-cassen.html>